



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 6 AOÛT 2018

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce sixième jour d'août de l'an deux mil dix-huit, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers: M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
Mme Brigitte Brochu Mme Manon Deslauriers
M. Robert Normand M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

À 19h15, le maire et les conseillers sont présents pour répondre aux questions concernant le règlement no 457-2018 modifiant le reg 372 sur l'urbanisme.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 9 et 16 juillet 2018 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JUILLET 2018

Secteur d'activités	Budget 2018	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	304 407 \$	10 449 \$	169 500 \$	134 907 \$
Sécurité publique	210 650 \$	4 288 \$	129 711 \$	80 939 \$
Transport routier	522 043 \$	32 314 \$	336 612 \$	185 431 \$
Hygiène du milieu	236 575 \$	24 642 \$	135 593 \$	100 982 \$
Industrie & Commerce	61 940 \$	0 \$	44 266 \$	17 674 \$
Loisirs et culture	96 680 \$	18 198 \$	100 534 \$	3854 \$
Frais de financement	96 328 \$	5 282 \$	29 520 \$	66 808 \$
Remb. en capital	331 923 \$	0 \$	27 463 \$	304 460 \$
Investissements prévus	150 454 \$	7 995 \$	15 659 \$	134 795 \$
Total dépenses	2 011 000 \$	103 168 \$	988 858 \$	10 22 142 \$
Revenus	2 011 000 \$		1 977 411 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

CORRESPONDANCE

- ↪ Reçu en vente de bois suite au déboisement, un montant de 4 429.10\$, un montant de 1682.31\$ sera déduit pour le transport.
- ↪ Confirmation de la subvention de 113 732\$ qui est accordée pour l'entretien des routes locales versus 112 481\$ des dernières années.
- ↪ Un montant de 15 000\$ nous est confirmé en enveloppe discrétionnaire par le ministre déléguée aux Transports.
- ↪ Reçu une réponse négative du Fonds AgriEsprit de FAC concernant notre demande de subvention pour l'amélioration de la salle.
- ↪ Réponse négative quant à la demande de subvention pour les jeux d'eau du programme infrastructures.
- ↪ Demande de Marc Lessard et Mélina Bolduc afin de prolonger le délai d'installation d'une clôture autour de leur piscine. **Oui mais installation d'une clôture temporaire afin d'empêcher l'accès et éviter tout accident.**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de juillet.

CPTAQ : Décision positive de la CPTAQ concernant la demande de Chabot et Frères senc dans le but de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière sur leur site dans le rang St-François.

151-08-2018 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ, ACHILLE COUTURE, LOTS 4 084 518 ET 4 084 026

Attendu que M. Achille Couture est propriétaire du lot 4 084 518 totalisant 4 084.5 mètres carrés, sur lequel on retrouve une résidence et un garage;

Attendu que cette propriété a été créée lorsque M. Couture a vendu sa ferme en 1981;

Attendu que M. Couture désire acquérir 2 parcelles de terrains sur le lot 4 084 026 afin de régulariser l'occupation résidentielle qui y est faite;

Attendu qu'il désire également acquérir une partie du lot 4 084 026 d'une superficie de 5 007,7 m.c. sur laquelle on retrouve un lac;

Attendu qu'en contrepartie, il désire céder à Complexe Perreault inc. une partie de son emplacement résidentiel sur le lot 4 084 518 d'une superficie de 607,6 mètres carrés, cette parcelle étant utilisée à des fins agricoles;

Attendu que dans les échanges de terrains projetés seule la parcelle à céder à Complexe Perreault inc est utilisée à des fins agricoles;

Attendu que les acquisitions et cessions de terrains projetées sont sans impact sur les activités agricoles puisque pour les parcelles à acquérir par M. Couture, elles sont destinées et déjà utilisées à des fins résidentielles accessoires et que la parcelle à céder à Complexe Perreault inc. est utilisée à des fins agricoles;

Attendu que des servitudes de passage sont à prévoir en faveur de Complexe Perreault inc sur 2 parcelles à acquérir par Achille Couture;

En conséquence, il est proposé par Robert Normand et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite appuie la demande de M. Achille Couture auprès de la Commission de protection du territoire agricole et ce, en référence au plan # 2 pour les objets suivants, à savoir :

1- Cession Achille Couture à Complexe Perreault :

(E) Lot 4 084 518-P, 607,6 m.c.

Utilisation actuelle : agricole

Utilisation projetée : agricole

(D) Lot 4 084 518-P, 48,1 m.c.

Servitude de passage en faveur de Complexe Perreault

2- Cession Complexe Perreault à Achille Couture

(A) Lot 4 084 026-P, 195,1 m.c.

Utilisation actuelle : chemin d'accès/cour résidentielle

Utilisation projetée : résidentielle accessoire

Servitude de passage à conserver par Complexe Perreault

(B) Lot 4 084 026-P, 61,2 m.c.

Utilisation actuelle : résidentielle accessoire

Utilisation projetée : résidentielle accessoire

(C) Lot 4 084 026-P, 5 007,7 m.c.

Utilisation actuelle : résidentielle accessoire et lac

Utilisation projetée : résidentielle accessoire

Que le conseil informe la Commission que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

Que le conseil informe la Commission que les objets de la demande ne peuvent se réaliser hors de la zone agricole puisqu'il s'agit d'échanges de terrains.

152-08-2018 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈG 450-2018

Le conseiller Denis Gamache donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règ. n° 450-2018.

PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈG N° 460

Le conseiller Denis Gamache présente un projet de règlement numéro 460-2018.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

153-08-2018 COLLOQUE DE ZONE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le Conseil accepte que la directrice générale assiste au colloque de zone qui se tiendra les mercredi 12 septembre et jeudi 13 septembre à la Cache à Maxime de Scott. Les frais reliés à cette activité représentent 110\$ taxes incluses.

154-08-2018 ADOPTION DU 2^E PROJET RÈGLEMENT N° 457-2018

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le 2^{er} projet de règlement n° 457-2018 concernant la modification du reg no 372 soit et est adopté.

** Les personnes en désaccord ont jusqu'au 21 août pour venir signer le registre.*

155-08-2018 ADOPTION DU REG NO 459 – SUR LES COMPTEURS D'EAU

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que le règlement no 459 soit et est adopté.

156-08-2018 MANDAT -AMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de Cliche et Roy Construction inc au prix de 49 209.30\$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement des bureaux administratifs et de la bibliothèque dans l'ancien bâtiment de la caisse.

accordé Que les fonds nécessaires à ces travaux seront pris à même les surplus accumulés.

**Certains frais qui avaient été exclus du devis seront ajoutés au prix tels : quincaillerie du cabinet toilette-poutre salle du conseil et tuiles de l'entrée*

157-08-2018 RACCORDEMENT DU PUIS P-2015-2 / TEST DE CHLORATION

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement de chlorer et tester la portion existante de la conduite entre le puits 2015-02 et le bâtiment avant sa mise en service pour des coûts de 903.01\$ taxes incluse. Ces travaux ne sont pas inclus dans les plans et devis et nous sont fortement recommandés par l'entrepreneur et la firme d'ingénierie.

158-08-2018 RUE DU BASSIN

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le nom de *Rue du bassin* soit donné à la nouvelle rue faisant la boucle entre le prolongement de la rue Bellevue à la rue Robert. Que la demande sera acheminée à la Commission de la toponymie pour approbation.

159-2018 AMPLIFICATEUR TRANSPORTABLE - LOISIRS

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement d'effectuer l'achat d'un amplificateur avec équipements (support-micro-câble) au coût approximatif de 960\$ taxes incluses pour les besoins lors d'activités extérieures des comités de loisirs.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

- Que le comité du soccer a proposé de payer la moitié de cet achat;
- Que cet équipement sera conservé au bureau administratif et sera géré par la coordonnatrice en loisirs.

DIVERS

- Il y aura cinéma extérieur au terrain des loisirs ce vendredi 10 août, l'invitation est lancée à tous afin de venir y participer.

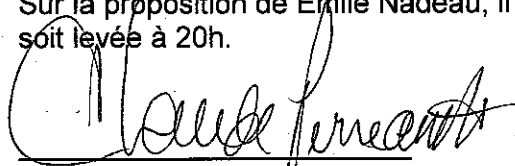
Période de questions

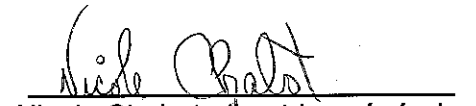
La maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

160-08-2018 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Émile Nadeau, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h.


Claude Perreault, Maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

N° de résolution
ou annotation

LE 27 AOÛT 2018

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce vingt-septième jour du mois d'août deux mil dix-huit, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. M. Denis Gamache Mme Brigitte Brochu
M. Robert Normand M. Nicolas Lacasse
M. Émile Nadeau Mme Manon Deslauriers

formant corps entier du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Un avis de convocation a été acheminé le 23 août 2018 par courriel

Ordre du jour

- *Financement en vertu des règlements 415-417 et 446-2017*
- *Terme de l'emprunt*

161-08-2018 ADJUDICATION DE CONTRAT

Date d'ouverture :	27 août 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8050 %
Montant :	2 931 000 \$	Date d'émission :	11 septembre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 415, 417 et 446-2017, la Paroisse de Sainte-Marguerite souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Paroisse de Sainte-Marguerite a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 septembre 2018, au montant de 2 931 000\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC

235 000 \$	2,30000 %	2019
242 000 \$	2,50000 %	2020
249 000 \$	2,65000 %	2021
257 000 \$	2,75000 %	2022
1 948 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,39500

Coût réel : 3,22012 %



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

N° de résolution ou annotation

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

235 000 \$	2,40000 %	2019
242 000 \$	2,55000 %	2020
249 000 \$	2,70000 %	2021
257 000 \$	2,80000 %	2022
1 948 000 \$	2,90000 %	2023

Prix : 98,50450 Coût réel : 3,24291 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

235 000 \$	2,35000 %	2019
242 000 \$	2,50000 %	2020
249 000 \$	2,60000 %	2021
257 000 \$	2,75000 %	2022
1 948 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,17300 Coût réel : 3,27627 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 931 000 \$ de la Paroisse de Sainte-Marguerite soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

162-08-2018 CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 931 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Sainte-Marguerite souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 931 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Pour un montant de \$
415	393 200 \$
415	280 600 \$
417	706 100 \$
446-2017	494 235 \$
446-2017	1 056 865 \$



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 415, 417 et 446-2017, la Paroisse de Sainte-Marguerite souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS GAMACHE ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 septembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :


C.D. DE LA NOUVELLE-BEAUCE
275 AVE. MARGUERITE-BOURGEOIS
SAINTE-MARIE, QC G6E 3Y9


8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Paroisse de Sainte-Marguerite, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 415, 417 et 446-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

163-08-2018 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h05.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale et
secrétaire-trésorière